

Formule 26

---

---

*LOI SUR LES CORPORATIONS*

DEMANDE D'AUTORISATION

- 
1. Nom de la corporation : N° de la corporation :
- 
2. Adresse du siège social : Adresse postale, si elle est différente :
- 
3. S'il s'agit d'une corporation extra-provinciale, indiquer le nom et l'adresse au complet d'un administrateur ou d'un dirigeant résidant ou d'un procureur désigné aux fins de signification au Manitoba.
- 
4. Autorité législative et loi régissant actuellement la corporation :
- 
5. Date de constitution en corporation :
- 
6. Type d'autorisation demandée :  
 corporation de fiducie  
 corporation de fiducie extra-provinciale  
 corporation de prêt  
 corporation de prêt extra-provinciale
- 
7. S'il s'agit d'une corporation de fiducie ou d'une corporation de fiducie extra-provinciale, préciser le type d'activités fiduciaires qui seront exercées :
- 
8. Conditions dont doit être assortie l'autorisation :
- 
9. L'auteur de la demande doit joindre à celle-ci :
- a) une preuve qu'il a une assurance auprès de la Société d'assurance-dépôts du Canada (sauf si l'autorisation interdit ou interdira à la corporation de recevoir des dépôts);
  - b) une copie du consentement visé au paragraphe 365(3) de la *Loi sur les corporations* et une copie de la résolution du conseil autorisant ce consentement;
  - c) des renseignements sur la propriété et les affiliations de la corporation, selon les précisions du directeur;
  - d) la liste des administrateurs et des cadres supérieurs, y compris les renseignements que précise le directeur;
  - e) des données financières concernant la corporation, selon les précisions du directeur;
  - f) un plan d'entreprise précisant le champ d'activité prévu au Manitoba;

g) une copie des statuts constitutifs ou des lettres patentes du ressort de constitution ainsi que des règlements administratifs qui précisent les entreprises qui seront exercées (dépôts, prêts, activités fiduciaires), y compris toutes les modifications apportées à ce jour;

h) une copie de la demande de réservation d'une dénomination sociale approuvée et du rapport de la Direction des corporations et de l'enregistrement des noms commerciaux qui l'accompagne;

i) tout autre renseignement qu'exige le directeur ou qui sert à appuyer la demande.

---

10. S'il s'agit d'une corporation extra-provinciale, l'auteur de la demande doit également joindre à celle-ci :

a) la liste des ressorts dans lesquels la corporation est autorisée à exercer ses activités, y compris les restrictions qui sont imposées à celle-ci dans les ressorts en question;

b) une copie du permis, de l'enregistrement ou du certificat permettant à la corporation de commencer à exercer son entreprise et provenant du ressort de constitution, y compris une copie des modifications qui ont été apportées au document en question et des restrictions et conditions dont il a été assorti à ce jour;

c) une copie des ententes d'observation volontaire, des lettres d'engagement ou des ententes semblables conclues avec un ressort dans lequel la corporation exerce ses activités.

---

11. L'auteur atteste que tous les renseignements fournis dans la présente demande et à l'appui de celle-ci sont exacts et complets à tous égards et s'engage à aviser immédiatement par écrit le directeur de tout changement important relatif à ces renseignements.

Date :

Signature :

Poste :

---

---

---

---

---

---